

OBJET : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES (SPL WIPSE) - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020-138 DU 16 JUILLET 2020

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	68
Présents et représentés	:	76
Votants	:	75

Le mercredi 23 septembre 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 17 septembre 2020, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, Espace Liberté - 1, Avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Caroline	LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Madame	Délila	M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau

Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame	Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Madame	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur	Hakim	SOLTANI	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette

Délibération n° 2020-273

Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Madame Nathalie FRANCESETTI
Monsieur Bernard XAVIER donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
Monsieur Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN
Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI
Monsieur Pierre OLLIER donne pouvoir à Madame Hawa NIANG
Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
Monsieur François Guy TRÉBULLE donne pouvoir à Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN
Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir à Madame Françoise FERNANDES

DELEGUES ABSENTS

Madame	Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
----------	---------	------	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-François VIGIER

Objet : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES (SPL WIPSE) - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020-138 DU 16 JUILLET 2020

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1531-1 et suivants ;

VU la délibération n°2017-199 du 27 septembre 2017 portant création de la Société Publique Locale WIPSE, adoption de ses statuts et désignation des administrateurs ;

VU la délibération n°2020-138 du 16 juillet 2020 relative à la désignation des administrateurs titulaires et suppléants pour siéger au sein de la Société Publique Locale « WIPSE » ;

CONSIDERANT que les statuts de la SPL prévoient la désignation de 18 administrateurs ;

CONSIDERANT que la répartition des sièges est fonction de la répartition du capital entre actionnaires ;

CONSIDERANT que chaque titulaire dispose d'un suppléant ;

CONSIDERANT que la Communauté Paris-Saclay dispose de 12 administrateurs titulaires et de 12 administrateurs suppléants ;

CONSIDERANT que seuls des conseillers communautaires peuvent être représentants de la Communauté Paris-Saclay au Conseil d'administration de la SPL ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la délibération n°2020-138 du 16 juillet 2020 ;

CONSIDERANT que 7 conseillers municipaux ont été désignés et qu'il convient dès lors de procéder à leur remplacement ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des 7 administrateurs titulaires et suppléants pour siéger au sein de la Société Publique Locale « WIPSE » pour les communes de Villiers-le-Bâcle (suppléant), Verrières-le-Buisson (suppléant), Bures-sur-Yvette (titulaire), Saclay (suppléant), Gometz-le-Châtel (suppléant), Ballainvilliers (titulaire) et Igny (suppléant) ;

Délibération n° 2020-273

2. FIXE la liste des administrateurs titulaires et suppléants comme suit :

MEMBRE	NOM	PRENOM	VILLE
titulaire	CAUCHETIER	Yann	Gif-sur-Yvette
suppléant	VALOIS	Guillaume	Villiers-le-Bâcle
titulaire	ROUGEAU	Franck	Massy
suppléant	TREBULLE	François Guy	Verrières-le-Buisson
titulaire	TRICKOVSKI	Igor	Villejust
suppléant	BAZILE	Stéphane	Saulx-les-Chartreux
titulaire	VIGIER	Jean-François	Bures-sur-Yvette
suppléant	SENOT	Michel	Saclay
titulaire	ROS	David	Orsay
suppléant	SELLEM	Lucie	Gometz-le-Châtel
titulaire	FONTENAILLE	Dominique	Villebon-sur-Yvette
suppléant	GUEU-VIGUIER	Stéphanie	Ballainvilliers
titulaire	de LASTEYRIE	Grégoire	Palaiseau
suppléant	GLEIZE	Bernard	Vauhallan
titulaire	PERRIER	Didier	Nozay
suppléant	FRANCESETTI	Nathalie	Ignny
titulaire	REZGUI	Rafika	Chilly-Mazarin
suppléant	MEUR	Jean-Pierre	La Ville du Bois
titulaire	THOMAS	Olivier	Marcoussis
suppléant	KLJAJIC	Isabelle	Montlhéry
titulaire	PERRIN	Alexia	Longjumeau
suppléant	GALLET	Vincent	Epinay-sur-Orge
titulaire	CASSAN	Clovis	Les Ulis
suppléant	MOURET	Pierre-Alexandre	Saint-Aubin

Délibération n° 2020-273

3. PRECISE que les conseillers communautaires élus le 16 juillet 2020 continuent à siéger au sein de la Société Publique Locale « WIPSE » et que la délibération n°2020-138 du 16 juillet 2020 demeure applicable.

Fait et délibéré le mercredi 23 septembre 2020

Extrait conforme à l'original

Le Président,
 Maire de Palaiseau


 Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (71 VOIX)

71 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Lodovico CASSINARI, Madame Sarah JAUBERT, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Madame Michèle FRERET, Madame Bouchra LAOUES, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame

Délibération n° 2020-273

Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur David ROS,
Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de
LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND ,
Madame Delphine PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine
VITTECOQ , Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET,
Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine
CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François
Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie
PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS,
Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Richard TRINQUIER

2 CONTRE : Monsieur Roger DEL NEGRO, Monsieur Vincent HULIN
2 ABST. : Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Monsieur Philippe ESCANDE

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20200923-lmc132254-DE-1-1

Date AR Préfecture :

01/10/20

- Affichée / Publiée le *11/10/2020*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.